

Ce dispositif concerne

les 6 communes du

**BASSIN** de MARENNES

Bourcefranc-Le Chapus

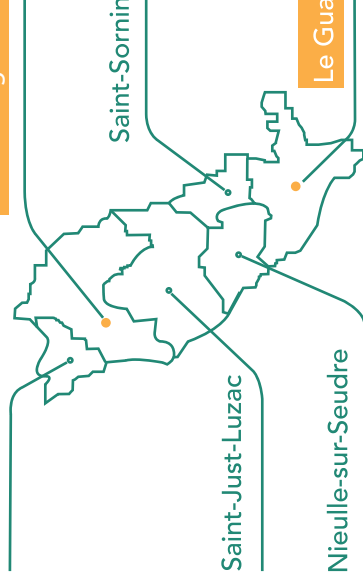
Marennes-Hiers-Brouage

Saint-Sornin

Saint-Just-Luzac

Nieulle-sur-Seudre

Le Gua



Avec le soutien financier de :



monprojet.anah.gouv.fr  
Une aide en ligne qui change tout !



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

## RENSEIGNEZ - VOUS !

N'hésitez pas à contacter SOLIHA pour :

- Vous guider,
- Vous aider à construire votre projet,
- Constituer vos dossiers et répondre à vos questions d'ordre technique, financier, social...

Vos interlocuteurs

SOLIHA Charente-Maritime

Deux-Sèvres

110, Grande Rue,

17180 Périgny

05 46 07 49 99

contact.charentemarine@soliha.fr

ET

Communauté de Communes

du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch,

17320 Marennes-Hiers-Brouage

05 46 85 98 41

contact@bassin-de-marennes.com

## PERMANENCES

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis de chaque mois

de 10h à 12h

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch

17320 Marennes-Hiers-Brouage

de 13h30 à 15h30

13 rue Samuel Champlain, salle informatique, 1<sup>er</sup> étage (ancienne chapelle)

17600 Le Gua

Pour plus d'informations  
[www.bassin-de-marennes.com](http://www.bassin-de-marennes.com)

LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU BASSIN  
DE MARENNES

SOUTIEN LES  
PROPRIÉTAIRES  
QUI RENOVENT  
LEUR  
LOGEMENT

POURQUOI  
PAS VOUS ?



Bénéficiez d'aides financières  
pour réaliser vos travaux



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

## POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- L'amélioration des performances énergétiques (chauffage, isolation, menuiseries...)
- Les travaux de réhabilitation de logements dégradés
- L'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap

Sont concernés les logements de plus de 15 ans situés sur le Bassin de Marennes. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels et débiter uniquement après l'obtention des autorisations nécessaires.



## Pourquoi pas vous ?

Vous êtes propriétaire du logement dans lequel vous habitez et vous souhaitez améliorer son confort thermique ou réaliser des travaux permettant votre maintien à domicile ?

Les aides sont modulées en fonction de vos ressources, de l'état du logement, du type de travaux...

## Création de votre compte en ligne

Le dématérialisation des demandes d'aides ANAH est au cœur d'une démarche plus globale de simplification des dossiers.

Pour toute demande d'aide il est nécessaire de créer un compte (avec identifiant et mot de passe) via le site [monprojet-anah.gouv.fr](http://monprojet-anah.gouv.fr). Ce service en ligne est accessible en continu.

L'équipe SOLIHA est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Contactez SOLIHA pour connaître plus précisément les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

## ILS ONT BÉNÉFICIÉ DES AIDES DU BASSIN DE MARENNES

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'État, a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat pour soutenir les propriétaires occupants qui réalisent des travaux dans leur logement, en leur accordant des aides financières importantes et en mettant à leur disposition un accompagnement gratuit pour les conseiller et les guider dans l'ensemble des démarches jusqu'à la réalisation des travaux.

« Monsieur M.

a réalisé des travaux de mise en accessibilité de sa salle de bain.

Montant des travaux : 9 500 €

Il a bénéficié de subventions de l'ANAH, de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et de sa caisse de retraite à hauteur de 7 600 €, soit 80% du montant des travaux. »

